

## Aliénation à M. Jean-Claude DEUNF Chemin de la Bro

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La propriété de M. DEUNF, Chemin de la Bro, est entourée de terrains communaux composés d'espaces verts naturels.

Dans le but de rectifier les limites de sa propriété et afin de faciliter l'accès à l'agriculteur qui exploite l'une de ses parcelles, M. DEUNF souhaite acquérir à la Ville de Besançon :

- 670 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée section IV n° 39 d'une contenance de 5 810 m<sup>2</sup>
- 18 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée section IV n° 82 d'une contenance de 7 306 m<sup>2</sup>
- La totalité d'une parcelle communale de 11 m<sup>2</sup> en cours de numérotation.

Soucieux du respect du site, M. DEUNF s'est engagé à conserver le caractère paysager des 699 m<sup>2</sup> cédés par la Ville.

Le Service des Domaines a évalué ces biens à 2 F/m<sup>2</sup>. Toutefois, compte tenu du fait que ces terrains revêtent plus un caractère d'aisance qu'un caractère agricole, un accord est intervenu sur la base de 10 F/m<sup>2</sup>.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir en recettes au chapitre 937.775.00501.30100 un crédit de 6 990 F pour encaisser la vente susvisée,
- ouvrir en opération d'ordre un crédit de 6 990 F en dépenses au chapitre 937.675.00501.20200 et en recettes au chapitre 90.653.2111.00501.30100.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.*